

## Communiqué de presse

Genève, le 18 septembre 2024

### Lancement d'une campagne « Stop-agressions »

**Le 23 septembre 2024, la Fondation des Parkings (FP) lance une campagne de sensibilisation contre les actes hostiles envers son personnel. Objectifs : sensibiliser le grand public à l'impact des agressions subies au quotidien par les agentes et les agents du service du stationnement, souligner l'importance du respect dû à toutes et à tous et faire un rappel de la loi.**

#### Une augmentation de l'agressivité sur la voie publique, y compris hors contexte de verbalisation

Ces dernières années, l'agressivité des usagers sur la voie publique a augmenté, en particulier avec le contrôle renforcé, voulu par l'Etat, sur les cases de livraison ainsi que celui des motos et scooters sur les trottoirs. L'agressivité s'exprime principalement envers les agents du Service du Stationnement, qui contrôlent le stationnement sur la voie publique mais également les agents de sécurité privés engagés par la FP pour le contrôle du stationnement sur domaine privé (parkings sans barrière).

La FP constate également une recrudescence des situations où les agents sont victimes d'agressions verbales ou de gestes obscènes émanant de personnes hors d'un contexte de verbalisation, qu'il s'agisse de piétons, de cyclistes ou d'automobilistes voire même de clients d'établissement consommant en terrasse, qui insultent nos collaborateurs. Le sentiment des agentes et des agents est qu'ils ne sont plus protégés par l'uniforme.

#### Des actes hostiles aux graves répercussions

Les actes hostiles auxquels ils et elles font régulièrement face ont de lourds impacts physiques et psychologiques, causant stress et anxiété, et affectent leur vie personnelle, familiale et celle de leurs proches.

Par cette campagne, la FP veut sensibiliser le grand public à l'impact des agressions subies au quotidien par les agentes et les agents du service du stationnement, souligner l'importance du respect dû à toutes et à tous, quelles que soit les circonstances, et faire un rappel de la loi et des voies de recours.

Les témoignages d'agents figurent sur la page dédiée [www.stop-agressions.ch](http://www.stop-agressions.ch).

#### Des actes passibles de sanctions légales

La FP ne tolère aucun acte hostile envers son personnel. Toute agression, insulte ou menace fera l'objet d'un dépôt de plainte pénale auprès du Ministère public. Les contrevenants s'exposent à des sanctions qui peuvent aller, selon la gravité des actes ou des faits, de peines d'amende jusqu'aux peines privatives de liberté avec inscription au casier judiciaire et règlement des frais de procédure en sus.

#### La FP s'engage pour un service respectueux et équitable

Par ailleurs, la FP souligne que tout usager pensant avoir été verbalisé à tort ou voulant signaler une situation qu'il estime problématique a plusieurs voies de recours pour exprimer son désaccord, faire valoir ses arguments ou déposer plainte. Elle s'engage à examiner les plaintes avec sérieux et impartialité, veille à ce que ses agentes et agents respectent les procédures et les directives en vigueur et prend les mesures nécessaires pour garantir un service de qualité.

### **Contrôler le stationnement : une mission indispensable de service public**

La FP rappelle que les agentes et agents du stationnement veillent au respect des règles de stationnement sur la voie publique, afin de garantir le bon usage des places disponibles ainsi que la sécurité de tous les usagers. Par leur contrôle, ils garantissent la disponibilité du stationnement pour l'ensemble des utilisateurs, privés et professionnels.

Ce sont des professionnels assermentés, au bénéfice d'une formation spécifique, qui connaissent et appliquent les procédures légales. Ils ne peuvent pas annuler sur le terrain une amende déjà émise, n'ont pas de quota d'amendes à remplir et ne reçoivent pas de commission sur les amendes émises.

Pour toute information complémentaire, merci de contacter :

Monsieur Damien Zuber, Directeur général, par l'intermédiaire de  
Madame Miryem Delavelle-Djedidi, Chargée de communication : 022 827 48 65  
m.delavelle@fondation-parkings.ch

Fondation des Parkings - Carrefour de l'Etoile 1 - CP 1775 - 1211 Genève 26  
Tél : 022 827 44 90  
[www.geneve-parking.ch](http://www.geneve-parking.ch)

*La Fondation des Parkings est un établissement public autonome cantonal. Elle a pour missions de construire et d'exploiter des parkings ainsi que d'assurer des prestations de service en matière de stationnement. Principal opérateur en Suisse, elle gère 42'000 places pour voitures, motos et vélos dans 250 parcs de stationnement – P+R, parkings publics et privés, vélostations – et 48'000 places sur la voie publique. Elle emploie 200 collaborateurs. Partenaire incontournable de la mobilité à Genève et sa région, la Fondation étoffe constamment son offre et ses services pour répondre aux besoins et aux attentes des usagers.*